



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/9/2
21 juillet 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Neuvième réunion

Montréal, 10-14 novembre 2003

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire*

ETAT D'AVANCEMENT DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Note du Secrétaire exécutif

RESUME ANALYTIQUE

La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif en vue de rendre compte brièvement de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des activités dans le cadre des programmes thématiques de la Convention depuis le dernier rapport à la huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA). Les programmes thématiques examinés sont les suivants :

- (a) Diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures;
- (b) Diversité biologique marine et côtière;
- (c) Diversité biologique agricole;
- (d) Diversité biologique des forêts;
- (e) Diversité biologique des terres arides et sub-humides;
- (f) Diversité biologique des écosystèmes des montagnes.

La présente note a été élaborée uniquement à des fins de rapport, dans la mesure où toutes les questions de fond et recommandations relatives aux programmes thématiques concernés sont présentés dans les autres documents pertinents de la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire (voir UNEP/CBD/SBSTTA/9/1/Add.1, annexe II).

* UNEP/CBD/SBSTTA/9/1.

/...

PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) pourra prendre note du rapport intérimaire sur la mise en œuvre des programmes de travail thématiques.

TABLE DES MATIERES

RESUME ANALYTIQUE.....	1
PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS.....	2
RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL THEMATIQUES.....	4
A. Diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.....	4
B. Diversité biologique marine et côtière.....	7
C. Diversité biologique agricole.....	11
D. Diversité biologique des forêts.....	16
E. Diversité biologique des terres arides et sub-humides.....	20
F. Diversité biologique des écosystèmes de montagne.....	245

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL THEMATIQUES

A. *Diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures*

1. La structure de ce rapport d'avancement suit le modèle du programme de travail figurant dans l'annexe I de la décision IV/4, en vertu de laquelle il a été adopté. En outre, ce rapport répond à la décision VI/2 de la Conférence des Parties, priant le Secrétaire exécutif de: a) renforcer sa collaboration avec la Convention de Ramsar sur les zones humides en ce qui concerne l'Initiative bassins hydrographiques et le troisième plan de travail mixte; b) mettre en œuvre le paragraphe 5 de la décision V/2, c'est à dire examiner le programme de travail et inclure dans son examen les avis sur l'élaboration et l'affinement futurs du programme de travail; et c) rendre compte de la mise en œuvre des activités de l'Initiative taxonomique mondiale sur les eaux intérieures.

1. *Evaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et identification des options de conservation et d'utilisation durable*

a) *La Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau*

2. Dans sa recommandation VIII/2, l'Organe subsidiaire a accueilli avec intérêt et encouragé la synergie qui se développe entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar, et a noté les progrès accomplis dans la mise en œuvre du troisième plan de travail mixte des deux conventions.

3. Le Secrétaire exécutif a demandé des observations concernant le rapport sur l'état et les tendances de la diversité biologique intérieure et les dangers qui la menacent, qui a été élaboré par l'Institut mondial des ressources, financé par un soutien du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas (DGIS) dans le cadre du Programme mondial "*Conservation and Wise Use of Wetlands*" (Conservation et utilisation avisée des zones humides) géré par Wetlands International (WI) dans le cadre d'un accord de subvention entre WI et le Bureau de la Convention de Ramsar sur les zones humides. Ce document est en cours de révision pour publication éventuelle dans la série des publications techniques du Secrétariat.

4. Le Bureau de la Convention de Ramsar a participé à la huitième réunion de l'Organe subsidiaire, qui s'est tenue à Montréal du 10 au 14 mars 2003. Le Secrétariat a participé à la réunion du Groupe d'experts scientifiques et techniques de la Convention de Ramsar qui s'est tenue à Gland du 8 au 11 avril 2003 et continue à participer à des groupes de travail d'experts, fonctionnant principalement par courrier électronique, créés par le Groupe d'experts scientifiques et techniques de la Convention de Ramsar en application de la résolution VIII.28.

b) *L'Initiative bassins hydrographiques*

5. A la huitième réunion de l'Organe subsidiaire, le Secrétaire exécutif a organisé, en collaboration avec le Bureau de la Convention de Ramsar, une réunion secondaire destinée à fournir aux délégués des informations détaillées sur l'Initiative bassins hydrographiques. Afin de poursuivre ses objectifs de constitution de réseaux, de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière de gestion intégrée des ressources hydriques, l'Initiative bassins hydrographiques a créé son propre site Internet (www.riverbasin.org), qui est maintenant pleinement opérationnel. Sa boîte à outils sur la gestion intégrée des ressources hydriques fournit, sur l'Internet, une plateforme interactive de partage des connaissances. Un principal aspect de cette boîte à outils est de permettre aux membres de présenter des études de cas, dont des analyses critiques, des enseignements dégagés et des expériences positives susceptibles d'être considérées à des fins de reproduction. Les études de cas sont examinées par des pairs, par le biais du réseau du Partenariat mondial pour l'eau.

c) ***International Association for Impact Assessment*** (Association internationale pour l'évaluation des impacts)

6. Un symposium mixte CDB/Ramsar/IAIA a été organisé à la conférence annuelle de *International Association for Impact Assessment* (IAIA) qui a eu lieu à Marrakech du 17 au 20 juin 2003. Sur la base des discussions et de l'analyse d'études de cas, des propositions ont été présentées pour l'élaboration de lignes directrices pour les évaluations d'impact. Le projet de lignes directrices, qui tient compte de tous les stades des processus d'évaluation des impacts environnementaux et d'évaluation environnementale stratégique, et de l'approche par écosystème pour le développement des eaux intérieures, est compris dans les notes du Secrétaire exécutif sur les objectifs et échéances pragmatiques pour la mise en œuvre du programme de travail révisé sur la diversité biologique des eaux intérieures (UNEP/CBD/SBSTTA/9/14).

d) ***Troisième Forum mondial de l'eau***

7. Le troisième Forum mondial de l'eau a eu lieu à Kyoto du 17 au 23 mars 2003. Le Rapport sur le développement mondial de l'eau, auquel le Secrétariat a contribué, a été lancé au cours du Forum mondial de l'eau.¹

e) ***Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture***

8. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont exploré des domaines d'activités conjointes éventuelles et négocient actuellement un mémorandum de coopération qui comprendra des thèmes relatifs aux eaux intérieures.

f) ***Programme mondial sur les espèces envahissantes***

9. Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), y compris sur l'évaluation des impacts des espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes des eaux intérieures. On trouvera des renseignements supplémentaires au paragraphe 32 b) du rapport d'avancement sur la mise en œuvre des travaux relatifs aux questions intersectorielles (UNEP/CBD/SBSTTA/9/3).

g) ***Evaluation des écosystèmes en début de millénaire***

10. Le Groupe de travail sur les questions intersectorielles relatives aux systèmes d'eau douce de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire (EM) s'est réuni du 3 au 7 mai 2003 à Cairns, Australie, pour examiner la composition du rapport EM sur les systèmes d'eau douce.

h) ***Wetlands International***

11. Dans le cadre du Mémorandum d'entente pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, le Secrétariat a continué à fournir des avis en tant que membre du Groupe directeur mondial de la section "Wise Use and Poverty Alleviation" (Utilisation durable et soulagement de la pauvreté).

2. *Fourniture d'avis scientifiques et d'orientations supplémentaires pour assister l'élaboration nationale de l'annexe I de la Convention (telle qu'elle se rapporte aux écosystèmes des eaux intérieures)*

12. Le paragraphe 12 du programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures s'évertue à réaliser une convergence entre les approches des critères et du classement des écosystèmes aquatiques

¹ <http://www.worldwaterforum.net>

intérieurs. L'Organe subsidiaire a recommandé l'adoption de la classification Ramsar des zones humides en tant que système provisoire de classification et a invité le Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar, travaillant en collaboration avec l'Organe subsidiaire, d'envisager l'élaboration de critères supplémentaires (recommandation VIII/2, paragraphe 7). Le Groupe d'évaluation scientifique et technique examine actuellement la question par l'intermédiaire de l'un de ses groupes de travail.

3. *Examen des méthodes d'évaluation de la diversité biologique (telles qu'elles ont trait aux écosystèmes des eaux intérieures)*

13. Dans le cadre de la mise en œuvre du troisième plan de travail mixte (2002-2006) entre le Secrétariat et la Convention de Ramsar, une réunion mixte d'experts sur les méthodes et lignes directrices pour l'évaluation rapide des écosystèmes de la diversité biologiques des eaux intérieures a été convoquée du 2 au 4 décembre 2002 à Montréal. La huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a accueilli avec satisfaction les lignes directrices. Leur publication est prévue, en collaboration avec *Conservation International* et *The Nature Conservancy*.

14. Le Secrétaire exécutif a convoqué une réunion d'experts sur les indicateurs de la diversité biologique, dont des indicateurs d'évaluation rapide des écosystèmes des eaux intérieures, du 10 au 12 février 2003 à Montréal. Le projet de rapport a été diffusé pour évaluation par les pairs. Le Secrétaire exécutif a élaboré une note (UNEP/CBD/SBSTTA/9/10) sur la base de ce rapport.

15. En application du paragraphe 18 de la décision VI/23, recommandant la poursuite de la coopération entre le Secrétariat et le Programme mondial sur les espèces envahissantes, le Programme mondial sur les espèces envahissantes a organisé un atelier en vue de concevoir une évaluation des impacts des espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes aquatiques intérieurs, qui s'est tenu du 14 au 15 juillet 2003 à Washington. Un rapport sur les impacts biologiques et socioéconomiques des espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes des eaux intérieures sera élaboré et mis à disposition dans les meilleurs délais.

4. *Nécessité de prendre d'urgence des mesures en matière de taxonomie*

16. Des progrès majeurs ont été accomplis sur l'accessibilité de l'information sur les poissons d'eau douce et les invertébrés par la création de bases de données et de guides d'identification électroniques. Par exemple, la base de données sur les poissons (FishBase) détient des informations sur plus de 27 000 espèces de poissons, y compris des illustrations et descriptions de leur biologie, écologie et répartition géographique.² La Nouvelle-Zélande a donné accès, sur Internet, à des ressources d'identification de divers taxons des eaux intérieures, dont des plantes aquatiques, des poissons et des invertébrés sélectionnés.³

5. *Elaboration et affinement du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures*

17. Au paragraphe 4 b) de la recommandation VIII/2, l'Organe subsidiaire a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter le programme de travail révisé, qui avait été élaboré par le groupe de liaison sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures. En outre, l'Organe subsidiaire a prié le Secrétaire exécutif d'établir, à l'intention des correspondants nationaux puis de l'Organe subsidiaire, avant la tenue de la septième réunion de la Conférence des Parties, un ensemble d'objectifs pragmatiques à court, moyen et long terme et des échéances pour la mise en œuvre du programme de travail.

² <http://www.fishbase.org/search.html?server=NRM-Stockholm>

³ <http://www.niwa.cri.nz/freshbiodiversity/tools>

18. En réponse à cette demande, le Secrétaire exécutif élabore actuellement, en consultation avec un groupe de liaison et des correspondants nationaux opérant principalement par courrier électronique, un document intitulé "Objectifs pragmatiques et échéances pour la mise en œuvre du programme de travail révisé sur la diversité biologique des eaux intérieures" (UNEP/CBD/SBSTTA/9/14).

6. *Coopération*

19. Dans le cadre de son programme de travail, le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a approuvé les projets suivants relatifs à la diversité biologique des eaux intérieures, en sus des projets de taille moyenne et des activités habilitantes approuvés au cours des derniers six mois: a) *Afrique* – Protection du système Aquifer du Sahara du nord-ouest (NWSAS) et des zones humides et écosystèmes connexes (\$US 0,6 million); b) *Mondial* – *Chine, Indonésie, Fédération de Russie* – Gestion intégrée des tourbières pour la diversité biologique et les changements climatiques – possibilités de gestion des tourbières pour l'accumulation de carbone tout en protégeant la diversité biologique (\$UU 0,997 million); c) *Lituanie* – Conservation de la diversité biologique des zones humides intérieures en Lituanie (\$US 3,441 millions); d) *Mongolie* – Conservation du bassin versant de Eg-Uur (\$US 1 million); e) *Slovaquie* – Conservation, restauration et utilisation durable des marécages calcaires (\$US 1 million); f) *Afrique du Sud* – Projet CAPE (*Cape Action for People and the Environment*) sur la diversité biologique et le développement durable e) (voir <http://www.gefonline.org/projetDetails.cfm?projID=1516>); g) *Zambie* – Protection de l'environnement pour le développement économique (\$US 4,24 millions).⁴

B. *Diversité biologique marine et côtière*

20. La section suivante examine les progrès accomplis au titre de chaque élément de programme du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière, habilité en vertu de la décision VIII/3, ainsi que les priorités additionnelles identifiées dans les décisions V/3 et VI/3, et la recommandation VIII/3 de l'Organe subsidiaire.

1. *Élément 1 du programme – Gestion intégrée des zones marines et côtières*

21. A sa cinquième réunion, dans la décision V/3, la Conférence des Parties a approuvé des travaux supplémentaires sur l'élaboration de lignes directrices pour les zones côtières, prenant en compte l'approche par écosystème, et a encouragé l'Organe subsidiaire à continuer de travailler sur l'étude et l'évaluation des écosystèmes.

22. Dans ce contexte, le Gouvernement des Pays-Bas, en collaboration avec la Convention de Ramsar, le Programme mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et des institutions internationales telles que *Wetlands International*, poursuit ses travaux d'élaboration d'orientations pertinentes à la diversité biologique sur la gestion intégrée des zones marines et côtières. Un rapport d'activité est en cours d'élaboration.

23. Le Secrétariat a participé à un atelier d'une journée sur la gestion fondée sur l'écosystème intitulé "*Beyond Biodiversity – Sustainable Management and Conservation of the Oceans Using EBM*" (Au delà de la diversité biologique – Aménagement durable et conservation des zones marines au moyen d'une gestion fondée sur l'écosystème). Cet atelier s'est tenu le 20 juin à Cairns, Australie, à la suite de l'atelier sur la conservation de la diversité biologique des hautes mers, décrit au paragraphe 39. La gestion intégrée des zones marines et côtières concorde avec l'approche par écosystème de la Convention, et l'atelier a examiné les enseignements dégagés des études de cas, ainsi que les réponses aux problèmes posés par une approche par écosystème pour la gestion des activités humaines dans les zones marines.

⁴ <http://www.gefonline.org/projectList.cfm>

24. En réponse à l'objectif opérationnel 2.1 de la décision VI/5, le Programme pour l'environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement coordonne actuellement un certain nombre d'initiatives de gestion intégrée des zones marines et côtières au niveau régional. Celles-ci comprennent des projets FEM sur la réduction de l'écoulement de pesticides dans la mer des Caraïbes et sur l'intégration de la gestion des bassins versants et des zones côtières dans les petits Etats insulaires des Caraïbes.

25. Le Secrétaire exécutif, en collaboration avec un groupe de liaison opérant par courrier électronique, a parachevé ses travaux sur l'élaboration de méthodes d'évaluation rapide de la diversité biologique marine et côtière, demandée par l'Organe subsidiaire dans sa recommandation VI/5. Le Secrétaire exécutif a élaboré un document d'information sur les méthodes et orientations pour l'évaluation rapide de la diversité marine et côtière, qui sera examiné au titre du point 5.3 de l'ordre du jour sur le suivi et les indicateurs.

26. Le Secrétariat a participé à la réunion de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire sur les questions marines et côtières qui s'est tenue à Vancouver du 7 au 11 avril. Cette réunion a déterminé comment les écosystèmes marins et côtiers seraient abordés dans l'ensemble des rapports de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire.

27. Le Secrétaire exécutif poursuit ses travaux de liaison avec la Commission intergouvernementale océanographique de l'UNESCO (CIO) quant à deux initiatives qui ont pour but l'élaboration et l'application d'indicateurs: a) le Groupe d'étude sur la décoloration des coraux et les indicateurs d'effets connexes; et b) le Groupe d'étude spécial sur les indicateurs benthiques.

2. *Elément de programme 2 – ressources biologiques des zones marines et côtières*

a) **Récifs coralliens**

28. Dans sa décision VI/3, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de continuer à faciliter la mise en œuvre des plans de travail spécifiques sur la décoloration des coraux et sur la dégradation et la destruction physique des récifs coralliens (recommandation VIII/3, annexe II de l'Organe subsidiaire). La présente section rend compte d'un certain nombre d'activités destinées à leur mise en œuvre.

29. En application du paragraphe 2 de la décision VI/3, le Secrétariat a participé à la réunion du Comité de coordination et de planification de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), qui a eu lieu à Gland, Suisse, du 8 au 9 mai, afin de favoriser un partenariat de travail plus étroit avec l'ICRI. Le Secrétariat a été officiellement accepté en tant que partenaire de l'ICRI.

30. En tant que membre du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN), le Secrétariat a participé à la réunion du Groupe de gestion qui s'est tenue le 7 mai 2003, également à Gland. En outre, le Secrétariat continue à fournir un apport au prochain rapport sur l'état des récifs coralliens, qui sera publié en 2004. Les rapports passés et présents sur l'état des récifs coralliens peuvent être obtenus sur ligne à l'adresse Internet <http://www.gcrmn.org>.

31. Le Gouvernement du Mexique a accueilli l'atelier régional de l'ICRI pour les Amériques tropicales à Cancun, Mexique, du 12 au 14 juin 2002. Le rapport de l'atelier peut être obtenu à l'adresse <http://www.icriforum.org>.

32. Le second Symposium international pour la gestion des écosystèmes marins tropicaux (ITMEMS 2) a eu lieu à Manille du 24 au 27 mars 2003. Parmi les résultats du symposium figurent une Déclaration d'action et des études de cas relatives à la gestion des écosystèmes marins tropicaux et de leurs ressources

à l'échelon mondial;⁵ à titre d'information, une analyse des résultats de la réunion sera mise à la disposition des participants à la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire.

33. Le Réseau d'action international en faveur des récifs coralliens (ICRAN) poursuit ses travaux d'échange d'expériences en matière de meilleures pratiques de gestion dans plus de 30 sites de démonstration et sites ciblés dans la région des Caraïbes, des mers d'Asie orientale et du Pacifique Sud. Pour renseignements supplémentaires, consulter l'adresse Internet <http://www.icran.org>.

34. Le projet sur la dégradation des récifs coralliens dans l'Océan indien (CORDIO) a présenté son état de la situation 2002 (<http://www.cordio.org>). Ce rapport décrit la condition des récifs coralliens dans l'ensemble de l'Océan indien central et occidental et présente les résultats de projets de recherche ciblés menés au cours des derniers 18 mois.

35. A la suite de la publication du rapport sur l'Asie du sud-est en 2002, l'Institut des ressources mondiales a entamé des travaux dans les Caraïbes et effectué une analyse des récifs coralliens menacés "Reefs at Risk" dans la région des Caraïbes. Pour renseignements supplémentaires, consulter l'adresse <http://www.wri.org/marine/>.

36. Le Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques (ICLARM) a entrepris la coordination des activités d'évaluation des coraux en utilisant des informations de *ReefBase*, *Reefs at Risk* et d'autres partenaires de l'ICRAN. L'ICLARM effectuera également une analyse des récifs coralliens, des ressources halieutiques et de la mariculture, ainsi qu'une analyse des politiques.⁶

b) *Autres ressources biologiques*

37. Le système d'information mondial sur les poissons, *Fishbase*, a ajouté à sa base de données et à sa boîte à outils de soutien à la prise de décision un "assistant sommaire sur la fréquence des longueurs", ainsi que la capacité d'estimer la mortalité totale, le taux de reproduction annuel, le taux intrinsèque d'augmentation des effectifs de la population et le temps de doublement de la population. *Fishbase* peut être consulté sur le site Internet <http://www.fishbase.org>.

38. La douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui a eu lieu en novembre 2002, a examiné, entre autres, des propositions visant à inclure les légines, les hippocampes, les napoléons et certains requins dans les appendices. En conséquence, les requins baleines et les requins pèlerins seront inclus dans la liste de l'appendice II de la Convention et tous les hippocampes y figureront à partir de mai 2004.

c) *Analyses et avis sur les questions scientifiques, techniques et technologiques relatives aux ressources génétiques marines et côtières*

39. A la suite de la recommandation VIII/3 de l'Organe subsidiaire, le Secrétariat a participé à l'Atelier sur la gestion de la conservation de la diversité biologique des hautes mers (*Workshop on the Governance of High Seas Biodiversity Conservation*), qui s'est tenu à Cairns, Australie, du 16 au 19 juin 2003. Cet atelier a examiné l'état de la diversité biologique des hautes mers, y compris les ressources génétiques, les dispositions de gestion et les options de conservation et d'utilisation durable.⁷ Les résultats de cette réunion contribueront aux efforts de collaboration internationale pour la conservation de la diversité biologique des hautes mers.

⁵ <http://www.icriforum.org/itmems.html>

⁶ <http://www.worldfishcenter.org/>

⁷ <http://ea.gov.au/coasts/international/highseas/index.html#1>

3. *Élément de programme 3 – Aires marines et côtières protégées*

40. Certains aspects de la recommandation VIII/3 B de l'Organe subsidiaire sur les aires protégées marines et côtières sont actuellement mis en œuvre par le biais d'un certain nombre d'activités en cours. Certaines d'entre elles sont résumées ci-dessous:

41. L'une des activités concerne l'élaboration d'un tableau de bord destiné à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de buts d'efficacité de la gestion des aires marines protégées; la Banque mondiale facilite ce projet.

42. Le cadre national de gestion de la diversité biologique approuvé par l'Organe subsidiaire dans sa recommandation VIII/3 a été mis en application par l'Autorité australienne du parc marin de la Grande Barrière (*Australian Great Barrier Reef Marine Park Authority*) (GBRMPA) par la mise en œuvre de son Programme d'aires représentatives.⁸

43. La Convention sur le patrimoine mondial, la Convention sur l'homme et la biosphère et la Convention de Ramsar on conjointement produit une publication intitulée "*Coral Reef Protected Areas in International Instruments*" (Aires de récifs coralliens protégées dans les instruments internationaux). Cette initiative répond aux besoins d'information identifiés dans la recommandation VIII/3, en ce qui concerne les récifs coralliens. Le répertoire des aires marines et côtières méditerranéennes protégées (<http://www.rac-spa.org/tn/>), dont la mise à jour est assurée par le Centre régional d'activités pour les aires spécialement protégées (RAC-SPA), et la base de données sur la gestion des aires protégées des Caraïbes (CAM-PAM).⁹, répondent à des besoins semblables au niveau régional. La création d'une base de données mondiale exhaustive sur les aires marines et côtières protégées (recommandation VIII/3 B, annexe I, priorité 2.2, projet a)) sera entreprise par le Centre mondial de surveillance de la Conservation du PNUE, en collaboration avec le WWF et l'Université de British Columbia.

44. Le Programme sur l'environnement des Caraïbes du PNUE (PEC) poursuit son programme de formation de formateurs en matière de gestion des aires marines protégées en menant un troisième programme régional de formation. Un troisième stage est prévu vers la fin de 2003. Le manuel du stage peut être obtenu sur le site Internet <http://www.cep.unep.org/issues/MPA%20manual.htm>.

4. *Élément de programme 4 - Mariculture*

45. La FAO et le Secrétariat poursuivent leur collaboration (recommandation VIII/3 C sur la mariculture). La FAO a actualisé son logiciel et ses données *Fishstat Plus* sur les ressources halieutiques.¹⁰

46. Le Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques (ICLARM) a initié le Programme de recherche sur la diversité biologique et les ressources génétiques (BGRRP), dans le but de garantir la disponibilité des avantages de la diversité biologique aux peuples pauvres du monde en développement. Ce projet correspond aux priorités de recherche identifiées dans la recommandation VIII/3 C.

5. *Élément de programme 5 – Espèces exotiques et génotypes*

47. Le Programme mondial de gestion des eaux de ballast, GloBallast (FEM/PNUE/OMI) aide les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nuisibles et de pathogènes dans les eaux de ballast des navires, à mettre en œuvre des lignes directrices pertinentes et à se préparer pour la nouvelle

⁸ http://www.gbrmpa.gov.au/corp_site/key_issues/conservation/rep_areas/

⁹ <http://www.cep.unep.org/pubs/databases/databases2.html>

¹⁰ <http://www.fao.org/fi/statist/FISOFT/FISHPLUS.asp>

Convention de l'OMI sur les eaux de ballast. La quarante-neuvième réunion du Comité de protection du milieu marin (MEPC) a eu lieu du 14 au 18 juillet 2003 à Londres.

6. *Elément de programme 6 – Divers*

48. Le Secrétaire exécutif élabore actuellement, en collaboration avec un groupe de liaison, le programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière, sur la base des orientations fournies dans les recommandations VIII/3 A-D, qui sera examiné par la septième réunion de la Conférence des Parties.

Coopération institutionnelle

49. Le Secrétariat n'a pas été en mesure de participer à la quatrième réunion du Processus consultatif des Nations Unies sur les affaires maritimes et le Droit de la mer, qui s'est tenue à New York du 2 au 6 juin 2003. Il a cependant fourni un apport au processus. Le Processus consultatif a pris note des travaux scientifiques et techniques de la Convention relatifs à la diversité biologique marine et côtière; réitéré son soutien au programme de travail, et accueilli avec satisfaction les efforts du Secrétariat vers la mise en œuvre d'une gestion fondée sur l'écosystème.

50. Dans le cadre de son programme de travail, le Conseil du FEM a approuvé les projets suivants relatifs à la diversité biologique marine et côtière, en sus des projets de taille moyenne et des activités habilitantes approuvés au cours des derniers six mois: a) *Costa Rica* – Meilleures gestion et pratiques de conservation pour l'aire de conservation marine de l'île de Cocos (\$US 1 million); b) *Guinée Bissau* – Projet de gestion des côtes et de la diversité biologique (\$US 4,8 millions); c) *Seychelles* – Amélioration de la gestion des écosystèmes d'îles entières par la société civile dans les Seychelles (\$US 0,839 million); d) *Afrique du Sud* – Projet CAPE (*Cape Action for People and the Environment*) sur la diversité biologique et le développement durable (voir <http://www.fao.org/fi/statist/FISOFT/FISHPLUS.asp>).¹¹

C. *Diversité biologique agricole*

51. Dans le paragraphe 2 de sa décision VI/5, la Conférence des Parties a adopté les étapes pour la poursuite de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole. Conformément à cette décision, il est prévu que le Secrétaire exécutif élaborera les rapports suivants pour examen par l'Organe subsidiaire avant la septième réunion de la Conférence des Parties:

- a) Une évaluation préliminaire de l'état et des tendances de la diversité biologique agricole, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire; et
- b) Une analyse des enseignements tirés des études de cas, en collaboration avec la FAO, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les Parties et d'autres organisation compétentes.

52. En outre, la Conférence des Parties examinera, à sa septième réunion, les recommandations de l'Organe subsidiaire relatives au renforcement des capacités et aux politiques (décision VI/5, annexe I, tableau 2).

53. Dans la même décision, la Conférence des Parties a chargé le Secrétaire exécutif, entre autres:

¹¹ <http://www.gefonline.org/projectList.cfm>

- a) d'établir un projet de modèle de présentation des rapports thématiques sur la diversité biologique agricole et d'en rendre compte à la septième réunion de la Conférence des Parties (paragraphe 5); et
- b) d'étudier plus avant les impacts de la libéralisation des échanges sur la diversité biologique agricole, en coopération avec le PNUE, la FAO, l'OMC et d'autres organisation compétentes (paragraphe 17).

54. En outre, la Conférence des Parties a:

- a) invité les Parties, d'autres gouvernements et les organisations compétentes à présenter des études de cas sur les enseignements tirés en matière d'intégration des questions relatives à la diversité biologique agricole dans leurs plans, programmes et stratégies, en vue de les diffuser par l'intermédiaire du Centre d'échange (paragraphe 3);
- b) adopté et décidé d'examiner périodiquement, selon qu'il convient, le plan d'action relatif à l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (paragraphe 8) et s'est félicitée du rôle de chef de file joué par la FAO (paragraphe 9); s'est félicitée des efforts déployés pour lancer l'initiative africaine sur les pollinisateurs (paragraphe 10); a invité les Parties, d'autres gouvernements et les organisations compétentes à contribuer à la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs (paragraphe 11); et invité les Parties, d'autres gouvernements, le mécanisme de financement et les organismes de financement à fournir dans les meilleurs délais l'appui voulu pour l'application du Plan d'action (paragraphe 12);
- c) décidé de lancer une initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols (paragraphe 13);
- d) créé un groupe spécial d'experts techniques sur les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur les petits agriculteurs, les communautés autochtones et locales et sur les droits des exploitants agricoles, qui fera rapport à la fois au groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner l'application de l'article 8 j) et des dispositions connexes, et à l'Organe subsidiaire, avant la septième réunion de la Conférence des Parties (paragraphe 21); et
- e) invité l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), le Comité intergouvernemental sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les connaissances traditionnelles et le folklore de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et les autres organisations pertinentes, à examiner, chacune dans son domaine de compétence, les répercussions particulières sur la propriété intellectuelle, des technologies de réduction de l'utilisation des ressources génétiques, notamment en ce qui concerne les communautés autochtones et locales (paragraphe 24).

55. En réponse à ces décisions, les activités suivantes ont été mises en œuvre:

1. *Etapas de la poursuite de la mise en œuvre du programme de travail par le Secrétaire exécutif et les organisations partenaires*

56. Le Secrétaire exécutif et les principales institutions partenaires (dont la FAO, l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire (EM), l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et le Centre mondial de surveillance pour la conservation ont initié des dispositions de collaboration pour la mise en œuvre du programme de travail. Les discussions préliminaires soulignent la nécessité d'examiner les échéances et

les jalons fixés, à la lumière de: a) les capacités institutionnelles des principaux partenaires, b) la date de présentation des troisièmes rapports nationaux à temps pour la huitième réunion de la Conférence des Parties, et c) les recommandations de la proposition de programme de travail pluriannuel à l'horizon 2010, qui propose que le prochain examen en profondeur du programme de travail sur la diversité biologique agricole ait lieu à la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Les activités suivantes ont été entreprises par des organisations partenaires.

a) *Elément de programme 1 - Evaluation*

57. *Elément de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire (EM) sur la diversité biologique agricole.* Compte tenu des travaux importants que la FAO entreprendra sur l'analyse exhaustive de l'état et de l'évolution de la diversité biologique agricole et des prochaines évaluations sur l'état des ressources phylogénétiques (second rapport) et les ressources zoogénétiques (premier rapport), l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire concentre ses travaux sur deux questions: a) la diversité biologique agricole dans le contexte des liens et des interactions associés à la gestion de divers services fournis par les écosystèmes, et b) la diffusion de résultats d'autres activités d'évaluation de la diversité biologique agricole en cours, complétant d'autres travaux en cours, par la FAO par exemple. L'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire a élaboré des schémas spécifiques pour les sections d'évaluation en début de millénaire relatives à la diversité biologique agricole, dans le cadre de la coopération plus ample entre le Secrétariat et l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire, tel qu'il est indiqué dans le rapport d'activité du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre des activités relatives aux questions intersectorielles (UNEP/CBD/SBSTTA/9/3).

58. *Etat des connaissances traditionnelles dans le monde sur la diversité biologique (Article 8 j)).* Une équipe de consultants a été engagée pour entreprendre une étude sur l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales (annexe I de la décision VI/10, qui comprend, entre autres, des informations relatives aux connaissances traditionnelles et à la diversité biologique agricole. Le rapport final de cette étude sera achevé en août 2003 et sera examiné à la troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8j) et les dispositions connexes.

b) *Elément de programme 2 – Gestion adaptative*

59. Des études de cas sont en cours de rassemblement par l'intermédiaire d'initiatives en cours, telles que les initiatives mentionnées dans la section *Evaluation* ci-dessus.

c) *Elément de programme 3 – Renforcement des capacités*

60. Par l'intermédiaire de l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), le Gouvernement allemand organise actuellement, en collaboration avec la FAO, les Secrétariats de la CNULD et de la Convention, l'Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI), le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et un certain nombre de pays partenaires, un atelier sous-régional sur la diversité biologique agricole en Afrique orientale, qui devrait avoir lieu avant la fin de 2003, avec pour objectif de développer une vision commune du rôle de la diversité biologique agricole et du soulagement de la pauvreté au niveau national.

d) *Elément de programme 4 - Intégration*

61. Des renseignements sur l'intégration sont fournis au paragraphe 65 ci-dessous.

2. *Evaluation mondiale de la diversité biologique agricole et enseignements tirés des études de cas*

62. Le Secrétaire exécutif et les organisations partenaires (par ex: FAO et Evaluation des écosystèmes en début de millénaire) explorent actuellement les dispositions de collaboration pour la mise en œuvre de l'Evaluation mondiale de la diversité biologique agricole. Sur recommandation des partenaires collaborateurs, il est proposé de reporter à deux ans l'élaboration du rapport final et des jalons connexes. La même proposition a été faite en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données, informations et études de cas actuelles relatives aux quatre éléments de programme (voir décision VI/5 paragraphe 2 et annexe I), reportant l'analyse exhaustive des enseignements tirés pour correspondre avec le troisième rapport national, à temps pour présentation à la huitième réunion de la Conférence des Parties.

3. *Projet de modèle de présentation du rapport thématique*

63. En application du paragraphe 5 de la décision VI/5, le Secrétaire exécutif parachève le modèle de présentation du rapport thématique sur la diversité biologique agricole qui sera inclus dans le troisième rapport national, prenant en compte les observations communiquées par le Bureau de l'Organe subsidiaire, les coordonnateurs de l'Organe subsidiaire (y compris une réunion secondaire au cours de la huitième réunion de l'Organe subsidiaire), et par les Parties et d'autres gouvernements et organisations, à la suite de son examen..

4. *Libéralisation du commerce et diversité biologique agricole*

64. En réponse au paragraphe 17 de la décision VI/5, le Secrétaire exécutif révisé actuellement l'étude intitulée "Mesures intérieures de soutien et leurs effets incitatifs pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique". Une invitation d'examen par les pairs du projet d'étude a été adressée à tous les correspondants nationaux et à des organisations compétentes. En outre, le Secrétaire exécutif a initié une étude intitulée "L'impact de la libéralisation du commerce sur la diversité biologique agricole – Synthèse des méthodes d'évaluation". Le rapport des deux études sera finalisé à temps pour sa présentation à la septième réunion de la Conférence des Parties.

5. *Etudes de cas sur les enseignements tirés en matière d'intégration (décision VI/5, paragraphe 3)*

65. A ce jour, aucune étude de cas n'a été présentée par les Parties sur les enseignements tirés en matière d'intégration des questions relatives à la diversité biologique agricole dans leurs plans, programmes et stratégies.

6. *Initiative internationale sur les pollinisateurs (IIP)*

66. A l'appui de l'IIP (décision VI/5, paragraphes 8 à 12), la FAO a élaboré une proposition de projet sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, pour examen par le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Parmi d'autres initiatives qui exemplifient les activités contribuant à l'Initiative internationale sur les pollinisateurs figurent:

- a) L'initiative africaine sur les pollinisateurs (IAP), menée de façon concertée par *Environment Liaison Centre International*, l'Institut de recherche pour la protection des plantes du Conseil de recherche agricole (ARC-PPRI) d'Afrique du Sud et le Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (ICIPE). L'initiative a été inaugurée en février 2002. Au cours du premier trimestre de 2003, l'Initiative africaine sur les pollinisateurs a élaboré un projet de plan d'action sur ses principales activités futures;
- b) Un atelier international qui s'est tenu du 27 au 29 mai 2003 en Afrique du Sud afin d'élaborer un guide sur la conservation et l'utilisation des pollinisateurs, destiné aux responsables politiques;

- c) A l'appui de l'IIP, le FEM a récemment approuvé une proposition du bloc B du mécanisme pour la préparation des projets (PDF) intitulée "Conservation et gestion des pollinisateurs pour l'agriculture durable, en utilisant une approche par écosystème". Le PNUE en est l'agence de mise en œuvre et la FAO l'agence d'exécution (coût total du projet \$US 1, 645 million, contribution FEM \$US 0,7 million). La durée estimative du projet est de 24 mois;

7. *Initiative internationale sur la diversité biologique des sols
(décision VI/5, paragraphe 13)*

67. L'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) a organisé une réunion d'experts sur l'érosion des sols et les indicateurs de la diversité biologique des sols à Rome, du 25 au 28 mars 2003 (<http://www.oecd.org>).

8. *Groupe spécial d'experts techniques sur les technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (GURT) et les petits agriculteurs, les communautés autochtones et locales et les droits des exploitants agricoles (décision VI/5, paragraphe 21)*

68. Le Secrétaire exécutif a convoqué une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur l'impact potentiel des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur les petits agriculteurs, les communautés autochtones et locales et les droits des exploitants agricoles à Montréal, du 19 au 21 février 2000. Dans la notification 2002-113 datant du 19 septembre 2002, le Secrétaire exécutif a invité les organisations internationales, les petits agriculteurs et les communautés autochtones et locales à présenter leurs vues sur la réunion. Les points de vues ont été enregistrés et examinés par le Groupe. Le rapport final de cette réunion est disponible en tant que document d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/6).

9. *Répercussions sur la propriété intellectuelle des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (GURT) en ce qui concerne les communautés autochtones et locales (décision VI/5, paragraphe 24)*

69. Le 11 avril 2003, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a présenté au Secrétaire exécutif un mémorandum, adopté par le Conseil de l'UPOV, sur la position de l'UPOV concernant la décision VI/5 de la Conférence des Parties sur les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques. Ce document a été diffusé au Groupe spécial d'experts techniques pour inclusion dans ses travaux.

10. *Coopération*

70. Le Conseil du FEM a approuvé le projet de Programme opérationnel sur la gestion durable des terres en tant que cadre pour rendre opérationnel le domaine d'intervention relatif à la dégradation des terres, qui a identifié l'agriculture durable et la gestion durable des parcours naturels/pâturages comme faisant partie des domaines nécessitant un soutien financier. Dans le cadre de son programme de travail, le Conseil a approuvé les projets suivants relatifs à la diversité biologique agricole, en sus des projets de taille moyenne et des activités habilitantes approuvés au cours des derniers six mois: a) *Chine* – Projet de développement pastoral des provinces de Gansu et Xinjiang (\$US 10,720 millions); b) *Kazakhstan* – Conservation *in situ* de la diversité biologiques des montagnes du Kazakhstan (\$US 3,023 millions).¹²

11. *Le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

71. Dans sa décision VI/6, la Conférence des Parties a:

¹² <http://www.gefonline.org/projectList.cfm>

- a) lancé un appel aux Parties et autres gouvernements pour qu'ils envisagent à titre prioritaire de signer et de ratifier le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (paragraphe 3); et prié le Secrétaire exécutif de renforcer la coopération avec le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture constituée en Comité intérimaire du Traité (paragraphe 5);
- b) A compter du 15 juin 2003, 77 Etats et la Communauté européenne avaient signé le Traité international et 21 Etats l'avaient ratifié ou y avaient adhéré;

72. A la demande de la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif examine un projet de mémorandum de coopération avec le secrétariat de la Commission constituée en Comité intérimaire du Traité.

D. Diversité biologique des forêts

73. Dans la décision VI/22, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de:

- a) entreprendre, en collaboration avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), des actions relatives aux domaines suivants identifiées comme des premières étapes importantes en vue de la mise en œuvre du programme de travail élargi: l'approche par écosystème, en collaboration avec d'autres organismes; l'intégration intersectorielle, les aires protégées, l'application du droit forestier et commerce connexe, utilisation durable/partage des avantages et services pour le renforcement des capacités (paragraphe 19 a) à g));
- b) mettre au point, en consultation avec d'autres partenaires, un format pour la présentation de rapports sur la mise en œuvre du programme de travail élargi et d'élaborer un format pour les rapports thématiques nationaux volontaires (paragraphe 27);
- c) continuer à apporter une aide et une participation active aux travaux du FNUF et du PCF (paragraphe 36);
- d) inviter le PCF à appuyer la mise en œuvre du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts (paragraphe 38) et demander instamment au PCF de considérer la Convention sur la diversité biologique comme le correspondant pour la diversité biologique des forêts au sein du Partenariat (paragraphe 39);
- e) inviter le Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques à examiner les questions relatives aux liens entre la diversité biologique et les changements climatiques (paragraphe 41);
- f) mettre sur pied un groupe de liaison sur les ressources forestières non ligneuses, comprenant des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), L'Union mondiale pour la conservation (UICN) et d'autres organisations compétentes (paragraphe 42). Les objectifs du groupe de liaison sont de faciliter l'élaboration d'un plan de travail commun en vue de ramener l'exploitation des produits forestiers non ligneux, en particulier de la viande de brousse, à des niveaux viables (annexe I, élément de programme 1, but 4, objectif 2, activité a));
- g) transmettre le rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ainsi qu'à leurs organes, et

au Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, et de veiller à ce qu'un suivi soit assuré par l'intermédiaire du groupe de liaison entre la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (paragraphe 45).

74. A la suite de ces décisions, les activités ci-après ont été menées:

1. *Approche par écosystème (paragraphe 19 a))*

75. Le Secrétaire exécutif a convoqué une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur l'approche par écosystème, qui s'est tenue à Montréal du 7 au 11 juillet 2003. L'un des objectifs de cette réunion est d'apporter des éclaircissements sur la base conceptuelle de l'approche par écosystème par rapport au concept d'aménagement forestier durable. Le rapport sera présenté dans un rapport de la réunion du Groupe d'experts sur l'approche par écosystème (UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/3). Les résultats et recommandations de la réunion serviront d'apports à l'élaboration d'une note du Secrétaire exécutif sur l'élaboration plus poussée de, et des lignes directrices pour, l'approche par écosystème (UNEP/CBD/SBSTTA/9/8).

2. *Collaboration avec d'autres organismes (paragraphe 19 b))*

76. Une étude comparative des éléments communs entre les mesures proposées par le programme de travail élargi de la Convention et le Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) a été élaborée et est en cours d'examen par le Secrétariat du FNUF.

3. *Utilisation durable/partage des avantages (paragraphe 19 f))*

77. Le Secrétaire exécutif a établi un rapport basé sur un questionnaire envoyé aux Parties et aux organisations compétentes sur la "Gestion de la diversité biologique des forêts, et son utilisation durable en vue d'en tirer des produits et des services, et le partage des avantages". Ce rapport a été utilisé dans l'élaboration de la note sur les enseignements tirés et les recommandations relatifs à la gestion de la diversité biologique des forêts et son utilisation en vue d'en tirer des biens et des services, et le partage des avantages (UNEP/CBD/SBSTTA/9/9/Add.1).

4. *Services pour le renforcement des capacités (paragraphe 19 g)).*

78. Le Secrétaire exécutif a achevé la première version d'un portail Internet, par l'intermédiaire du Centre d'échange, destiné à faciliter la mise en œuvre du programme de travail élargi sur la diversité biologique par l'échange d'information sur les aspects technologiques et financiers.¹³

5. *Modèle de rapport thématique national (paragraphe 22 et 27)*

79. Un projet de format de rapport volontaire sur la mise en œuvre du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts a été élaboré par le Secrétaire exécutif. Des consultations ont été entreprises avec tous les correspondants nationaux, le Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et le Bureau de la Conférence des Parties. Le Secrétariat a participé à une réunion de l'Equipe spéciale du PCF (y compris des représentants de la FAO, OIBT, CNUCC, CNULCD et FNUFF) sur la rationalisation des rapports forestiers, en novembre 2002 et février 2003. Au cours de ces deux réunions, les membres de l'équipe spéciale ont effectué une analyse comparative de leurs modèles de rapports et souligné les possibilités et les contraintes actuelles du processus d'harmonisation et de rationalisation des rapports forestiers. Les produits finals des réunions ont

¹³ <http://www.biodiv.org/programmes/areas/forest/links.asp>

fait l'objet d'un rapport durant la troisième réunion du FNUFF, qui a eu lieu à Genève du 26 mai au 6 juin 2003. En outre, au cours de la réunion du PCF à Rome le 6 mars 2003, l'équipe spéciale a lancé un "portail" Internet qui fournit un accès facile aux rapports nationaux présentés aux organisations membres de l'Equipe spéciale du PCF, aux modèles de rapports correspondants, à des informations essentielles sur les travaux connexes concernant les rapports, ainsi qu'à des informations sur les travaux de l'équipe spéciale. Un dépliant sur les travaux initiaux de rationalisation des rapports forestiers a également été produit. Une section a été incorporée au modèle de troisième rapport national pour les demandes d'information afin d'évaluer la mise en œuvre d'objectifs et d'activités connexes dans le programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts. Au cours de la seconde réunion de l'équipe spéciale du PCF sur la rationalisation des rapports relatifs aux forêts, des recommandations spécifiques ont été émises en ce qui concerne le modèle de rapport national du Secrétariat sur la diversité biologique forestière, en vue de faciliter le recueil de données par les Parties.

6. *Aide et participation aux travaux du FNUF et du PCF (paragraphe 36)*

80. Le 10 janvier 2003, une réunion a eu lieu à Montréal entre Directeur du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et le Secrétaire exécutif. Cette réunion s'est concentrée sur l'identification de moyens d'accroître la coordination entre le Secrétariat de la Convention et le secrétariat du FNUF, et de moyens pour le Secrétariat de la Convention d'appuyer les travaux du secrétariat du FNUF. En outre, et à la demande du secrétariat du FNUF, le Secrétariat de la Convention a fourni un apport aux documents préparatoires de la session relatifs à a) les aspects économiques des forêts; b) la santé et la productivité des forêts; et c) le maintien du couvert forestier pour répondre aux besoins actuels et futurs. Toutes ces questions ont été examinées en tant que questions principales inscrites à l'ordre du jour de la troisième session du FNUFF, qui s'est tenue à Genève du 26 mai au 6 juin 2003.

7. *Appui du CPF à la mise en œuvre du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts (paragraphe 39)*

81. A la réunion du CPF qui s'est tenue le 9 mars 2003 à Rome, les membres du CPF ont considéré le rôle spécifique du Secrétariat comme correspondant pour la diversité biologique des forêts au sein du Partenariat. Il a été précisé en outre que son rôle était semblable à celui de tout autre correspondant au sein du CPF.

8. *Liens entre la diversité biologique et les changements climatiques (paragraphe 4)*

82. Le Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques a tenu sa troisième et dernière réunion à Helsinki, du 13 au 16 mai 2003, afin de finaliser le rapport sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques et les avis sur l'intégration de questions relatives à la diversité biologique dans la mise en œuvre de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC) et son Protocole de Kyoto. Des versions précédentes de ce rapport sont passées par une série de cycles d'évaluation par des experts, des gouvernements et des organisations compétentes, de novembre 2002 à avril 2003. Le rapport de cet examen a servi d'apport à l'élaboration, par le Secrétaire exécutif, de l'étude des liens entre la diversité biologique et les changements climatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/9/11).

9. *Groupe de liaison sur les ressources forestières non ligneuses (paragraphe 42 et annexe I à la décision, élément de programme 1, but 4, objectif 2, activité a))*

83. Le Secrétaire exécutif a initié l'élaboration d'un document de référence sur les aspects importants des questions liées à l'exploitation de la viande de brousse, les impacts de cette exploitation sur les populations animales, les méthodes utilisées pour mesurer la durabilité et les approches de développement de programmes de gestion du gibier. Ce document servira de base aux discussions de la réunion du groupe de liaison, prévue en principe avant la fin de 2003.

10. *Rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts (paragraphe 45)*

84. Le rapport a été référencé dans le cinquième rapport du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat et la diversité biologique. En outre, ce rapport a servi de base à l'élaboration du document sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques et les avis sur l'intégration de considérations relatives à la diversité biologique dans la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto, relatif au paragraphe 41 de la décision et tel qu'il est mentionné au paragraphe 82 ci-dessus.

11. *Progrès accomplis au titre de chaque élément de programme*

85. Venant s'ajouter aux sections ci-dessus, la section qui suit examine les progrès accomplis au titre de chaque élément du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts, habilité par la décision VI/22, annexe I.

a) **Élément de programme 1 – Conservation, utilisation durable et partage des avantages**

86. En octobre 2002, le Gouvernement allemand a organisé un Atelier international sur l'élaboration plus poussé de l'approche par écosystème (<http://www.bfn.de/09/090203.htm>). Par l'intermédiaire de l'Université de Hambourg, Allemagne, l'Institut de la Foresterie mondiale a également produit un rapport de travail intitulé "*Ecosystem Approach versus Sustainable Forest Management – Attempt at a Comparison*" (Approche par écosystème et Aménagement forestier durable – essai de comparaison) en avril 2003.

87. Le Secrétariat s'est porté coauteur de la publication "*Using the Ecosystem Approach to Implement the Convention on Biological Diversity*" (Approche par écosystème et mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique) avec ses partenaires UICN, Convention de Ramsar, UNESCO-MAB, WWF et Royal Holloway, Université de Londres.

88. En 2002, Fauna and Flora International, le National Resources Institute (Université de Greenwich), et le United Kingdom Overseas Development Institute (ODI) ont produit un rapport intitulé *Assessment of the Solution-Orientated Research Needed to Promote a more Sustainable Bushmeat Trade in Central and West Africa* (Evaluation de la recherche pragmatique nécessaire pour favoriser un commerce de viande de brousse plus durable en Afrique centrale et orientale). La Banque mondiale a produit un rapport connexe intitulé *Hunting of Wildlife in Tropical Forests: Implications for Biodiversity and Forest Peoples* (La chasse de la faune sauvage dans les forêts tropicales: répercussions sur la diversité biologique et les communautés vivant dans les forêts)..

b) **Élément de programme 2 – Environnement institutionnel et socioéconomique porteur**

89. En tant que membre du Partenariat de collaboration sur les forêts, le Secrétariat s'est joint aux auteurs du répertoire du PCF sur le financement de la gestion forestière durable intitulé "*Sourcebook on Funding Sustainable Forest Management*".¹⁴

c) **Élément de programme 3 – Connaissances, évaluation et surveillance**

90. Le Gouvernement autrichien a effectué, par l'intermédiaire de l'Institut de politique et d'économie du secteur forestier, une analyse sur la *Mise en œuvre des propositions d'action GIF/FIF relativement au programme de travail du Secrétariat*. Les résultats de cette étude ont été présentés à une réunion

¹⁴ <http://www.fao.org/forestry/cpf-sourcebook>

secondaire au cours de la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui s'est tenue à Genève le 3 juin 2003.

12. *Coopération*

91. Dans le cadre de son programme de travail, le FEM a approuvé les projets suivants relatifs à la diversité biologique des forêts, en sus des projets de taille moyenne et des activités habilitantes approuvés au cours des derniers six mois: a) *Bhutan* – Intégration et développement des aires protégées de la région écologique forestière caducifoliée tempérée de Bhutan (LINKPA) (\$US 0,792 million); b) *Colombie* – Couloir biologique de Naya dans le secteur de Munchique-Pinche (\$US 0,75 million); c) *Liban* – Gestion intégrée des forêts de cèdre au Liban en coopération avec d'autres pays méditerranéens (\$US 0,556 million); d) *Madagascar* – Conservation communautaire participative dans le couloir forestier d'Anjozorobe (\$US 0,975 million); e) *Pérou* – Conservation et utilisation durable de la diversité biologique dans la réserve communautaire d'Amaarakaeri et les terres autochtones riveraines (\$US 0,989 million); f) *Pérou* – Elevage de dendrobates en vue de protéger la forêt pluviale et de soulager la pauvreté (\$US 0,813 million); g) *Viet Nam* – Gestion intégrée des bassins versants et de la diversité biologique du parc national de Chu Yang Sin (\$US 0,998 million); h) *Viet Nam* – Le Couloir vert (\$US 0,008 million); i) *Zambie* – Protection de l'environnement pour le développement économique (Banque mondiale).¹⁵

E. Diversité biologique des terres arides et sub-humides

92. Dans la décision VI/4, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de préparer, en collaboration avec les secrétariats des conventions concernées, des propositions visant à mettre en place un mécanisme de coordination des activités dans les domaines de la diversité biologique, désertification/dégradation des terres et changements climatiques, et d'accroître les synergies pour mettre en œuvre ce programme de travail et d'autres programmes de travail thématiques de la Convention. Les propositions préparées par le Secrétaire exécutif ont été élaborées plus avant et adoptées par l'Organe subsidiaire à sa huitième réunion, pour examen à la septième réunion de la Conférence des Parties (recommandation VIII/4).

93. Les sections suivantes examinent les progrès accomplis au titre de chaque activité du programme de travail sur les zones arides et sub-humides, habilité par la décision V/23 et la recommandation VIII/4 de l'Organe subsidiaire.

1. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail

a) *Activité 1: Evaluation de l'état et des tendances*

94. Suite à la recommandation VIII/4 de l'Organe subsidiaire, l'Evaluation mondiale de la dégradation des terres (LADA) de la FAO et l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire ont été invitées à élaborer des propositions sur les moyens d'intégrer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les besoins du programme de travail sur les terres arides et sub-humides. A la suite de cette demande, LADA a fait établir une étude identifiant les moyens possibles d'intégrer les questions relatives à la diversité biologique dans la méthodologie de LADA, pour application au niveau local, au niveau des zones agro-écologiques et au niveau national. Les méthodes suggérées sont en cours de mise à l'essai au Sénégal, en Argentine et en Chine par les équipes de LADA opérant au niveau national. En outre, l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire explore actuellement comment a) le cadre, b) les méthodes/outils et c) les enseignements en matière d'évaluations sous-mondiales qu'elle fournira en 2003 et 2005 pourraient contribuer aux évaluations au niveau national, notamment dans le contexte de la diversité biologique des terres arides et sub-humides.

¹⁵ <http://www.gefonline.org/projectList.cfm>

95. L'Institut mondial des ressources (IMR) a consacré un numéro spécial de sa publication *Earth Trends* aux terres arides.¹⁶ Venant compléter l'Analyse pilote des écosystèmes mondiaux de l'IMR, un rapport intitulé *Drylands, people, ecosystem goods and services: web-based geospatial analysis* (Analyse électronique géospatiale des terres arides, des populations et des biens et services fournis par les écosystèmes) est disponible sur Internet.¹⁷

b) *Activité 2: Zones présentant une valeur particulière et/ou qui sont menacées*

96. Le Centre mondial de surveillance du climat du PNUE, en collaboration avec le Centre de développement des terres arides du PNUD et d'autres collaborateurs éventuels, prépare, en consultation avec le Secrétaire exécutif, une proposition d'élaboration d'une nouvelle carte des zones sensibles, qui identifierait les zones dont la diversité biologique est menacée de dégradation des terres/désertification en tant que zones d'action prioritaire, entre autres. Ces travaux seront encadrés par un groupe de liaison qui devrait se réunir avant ou durant la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire.

c) *Activité 3: Indicateurs*

97. Le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs, qui s'est réuni à Montréal du 10 au 12 février 2003, a abordé les aspects pertinents aux terres arides et sub-humides.

98. Au troisième congrès du Programme international sur la géosphère et la biosphère (PIGB) qui a eu lieu, à Banff, Canada, du 19 au 24 juin 2003, le projet *Land Use Cover Change* (LUCC) (Evolution de la couverture de l'occupation des sols) du PIGB s'est penché sur la question des indicateurs de désertification et de diversité biologique durant deux sessions d'atelier.¹⁸ Des discussions sur la collaboration future, reliant les niveaux scientifiques et politiques, sont en cours avec le Secrétariat.

99. Un atelier CNULCD sur les critères et indicateurs dans la sous-région des Caraïbes a eu lieu à Sainte-Lucie du 24 au 27 février 2003.

d) *Activité 4: Connaissances sur les processus qui influent sur la diversité biologique*

100. Le Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, qui s'est réuni à Helsinki du 13 au 16 mai 2003, a examiné des questions relatives à la diversité biologique et aux changements climatiques qui sont également pertinentes aux terres arides et sub-humides. Cette question est inscrite au point 5.4 de l'ordre du jour de la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire.

101. La collaboration avec les institutions scientifiques a été renforcée. En particulier, DIVERSITAS a décidé d'examiner le "tableau récapitulatif des résultats escomptés, échéances, intervenants potentiels, et indicateurs de progrès dans la mise en œuvre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides" (UNEP/CBD/COP/7/3, recommandation VIII/4, annexe I) à sa réunion d'évaluation en mars 2003 sur le domaine central de projets III intitulée "Développement de la science de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique".

e) *Activité 5: Avantages obtenus à partir de la diversité biologique*

102. Le Bureau du Programme macroéconomique pour le développement durable du WWW et son projet *Economic Change, Poverty and the Environment* (Changement économique, pauvreté et environnement) ont produit une nouvelle publication intitulée *Paying for Environmental Stewardship*.¹⁹

¹⁶ <http://www.gefonline.org/projectList.cfm>

¹⁷ http://pubs.wri.org/pubs_description.cfm?PubID=3813

¹⁸ <http://www.igbp.kva.se/congress/downloads.html>

¹⁹ <http://www.panda.org/downloads/policy/shilling.pdf>

Dans ce rapport, les auteurs identifient des questions clefs et des expériences internationales dans l'utilisation des marchés et de la communauté de la propriété pour réduire la pauvreté rurale et accroître la conservation des ressources, entre autres dans les terres arides et sub-humides.

f) *Activité 6: Meilleures pratiques de gestion*

103. Le projet PNUE/FEM-Réseau d'organisations scientifiques du tiers monde (TWNSO) intitulé "*Promoting best practices for conservation and sustainable use of biodiversity of global significance in arid and sem-arid zones*" (Promotion des meilleures pratiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique d'importance mondiale dans les terres arides et sub-humides) convoquera un atelier à Rabat, Maroc, du 27 au 30 août 2003 (<http://www.twnsso.org/>).

g) *Activités 7 à 9: Mesures pour la conservation et l'utilisation durable – promotion d'une gestion durable des ressources – soutien de moyens de subsistance durable*

104. Les réunions suivantes pertinentes au programme de travail sur les terres arides et sub-humides ont eu lieu dans l'intervalle entre les rapports, entre autres: les réunions du Groupe spécial d'experts techniques sur la aires protégées, qui s'est tenu à Tjarno, Suède, du 10 au 14 juin 2003; et sur l'utilisation durable, tenue à Addis Ababa du 6 au 8 mai 2003; la réunion d'experts sur l'approche par écosystème, tenue à Montréal du 7 au 11 juillet 2003; et la réunion de Trondheim sur le transfert de technologie, la coopération et le renforcement des capacités, qui a eu lieu en Norvège du 23 au 27 juin 2003. Les rapports de ces réunions seront présentés à l'Organe subsidiaire sous forme de documents d'information.

105. Le Secrétaire exécutif, en concertation avec le Secrétariat de la CNULCD, le Centre de développement des terres arides du PNUD, l'UICN, le projet GTZ/CNULCD, le Gouvernement des Pays-Bas et l'Institut des Nations Unies de formation et de recherche (UNITAR), prévoit le développement d'une assise et de modules de "synergie active" visant à faciliter le partage des expériences pertinentes des correspondants nationaux de diverses conventions et d'autres intervenants compétents dans la mise en œuvre synergétique des stratégies et plans d'action de la Convention, des programmes d'action nationaux de la CNULCD, des programmes d'action nationaux de la CCNUCC, et d'autres programmes pertinents. Une série de téléconférences a eu lieu et des mesures initiales ont été prises en vue de la mise en œuvre de cette proposition. Le premier atelier est prévu durant le premier semestre de 2004.

106. Par l'intermédiaire de l'initiative sur les terres arides du Programme de gestion des écosystèmes de l'UICN,²⁰ le mémorandum d'accord actuel avec le Secrétariat est en cours de modification pour inclure des activités spécifiques qui tiennent compte des besoins du programme de travail sur les terres arides et sub-humides. Parmi celles-ci figurent, par exemple, les travaux en collaboration avec la Commission de gestion des écosystèmes de l'UICN sur l'élaboration de principes fondamentaux et d'un cadre pour la restauration des écosystèmes avec un élément sur les terres arides.²¹ et sur la gestion intégrée des zones hydrographiques et des terres arides.²²

107. Le Forum mondial sur la diversité biologique se réunira à Havane du 22 au 24 août 2003, avant la sixième réunion de la Conférence des Parties à la CNULCD. Cette réunion est organisée conjointement par l'UICN, l'IMR, le PNUE, le FEM et les secrétariats de la CNULCD, la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar. La réunion représente une première session interrégionale sur les liens entre les écosystèmes arides, y compris la diversité biologique et les moyens de subsistance.²³

²⁰ <http://www.iucn.org/themes/cem/initiatives/arid/index.htm>

²¹ <http://www.iucn.org/themes/cem/work/restoration/rest.htm>

²² <http://www.iucn.org/themes/wetlands/>

²³ http://www.gbf.ch/present_session.asp?no=35&lg=EN

108. Le projet de programme opérationnel du FEM sur la gestion durable des terres, mentionné au paragraphe 94 ci-dessus, identifie le renforcement des capacités, les investissements sur le terrain (agriculture durable, gestion durable des terres de parcours libre/pâturage, gestion des forêts et des zones boisées) et particulièrement la recherche, comme domaines nécessitant un soutien financier. Il reconnaît que, au titre de la Convention, les priorités du programme soulignent le rôle que la prévention et le contrôle de la dégradation des terres et le déboisement peuvent jouer dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Dans le cadre de son programme de travail, le Conseil a approuvé les projets suivants relatifs à la diversité biologique des terres arides et sub-humides, en sus des projet de moyenne envergure et des activités de facilitation approuvées au cours des dernier six mois: a) *Afrique* – Renforcement des capacités de gestion efficace et d'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides dans les Réserves de la biosphère sud-africaines (\$US 2,4 millions); b) *Asie* – Prévention et contrôle de la poussière et des tempêtes de sable en Asie du nord-est (\$US 0,5 million); c) *Tchad* – Conservation participative dans le parc national de Manda, Région du Moyen Chari, Tchad (\$US 1,6 million); d) *Mongolie* – Elaboration d'un programme modèle de conservation – conservation du désert de Gobi en utilisant des chameaux bactriens comme "espèce type" (\$US 0,979 million); e) *Pakistan* - Conservation des habitats et des espèces d'importance mondiale dans les terres arides et semi-arides des écosystèmes de la province du Balochistan (\$US 0,788 million); f) *Afrique du Sud* - Projet CAPE sur la diversité biologique et le développement durable (voir <http://www.gefonline.org/projectDetails.cfm?projID=1516>); *Afrique du Sud* – Initiative CAPE d'Aguthas sur la diversité biologique) (\$US 3,226 millions); g) *République arabe syrienne* - Conservation de la diversité biologique et gestion des aires protégées (\$US 3,485 millions). ²⁴

109. Un projet facilité par le PNUE, le PNUD et l'agence norvégienne de développement de la coopération (NORAD), qui aide les nomades et les communautés dans trois pays africains à conserver et accroître les perspectives de la végétation indigène est en cours d'exécution. Ce projet est centré sur les terres arides et sub-humides du Kenya, du Botswana et du Mali. Il vise à renforcer les capacités des communautés locales, des étudiants et des scientifiques jusqu'au troisième cycle, ayant trait aux questions de gestion des terres et de conservation des espèces indigènes.²⁵ En outre, le 11 novembre 2002, le PNUE et le Groupe consultatif sur la recherche internationale agricole ont initié une nouvelle phase du programme "Desert Margins", auquel participent neuf pays africains sub-sahariens (Botswana, Burkina Faso, Kenya, Mali, Namibie, Niger, Sénégal, Afrique du Sud et Zimbabwe). Ce projet vise à conserver la vie végétale riche et unique qui a évolué jusqu'à survivre dans les terres sèches et arides de ces pays. Le développement de nouveaux moyens de subsistance constituera un élément clef de ce projet.

2. *Programme de travail mixte avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*

110. La CNULCD a facilité un programme de formation d'élaboration de propositions FEM à l'intention des Etats-Parties asiatiques en collaboration avec l'Instituto Agronomico per l'Oltremare (IAO) à Florence, Italie, du 19 au 30 mai 2003. D'autres réunions de la CNULCD particulièrement pertinentes au programme de travail mixte des deux conventions ont été facilitées au cours de la période du présent rapport. Celles-ci comprennent, par exemple, la réunion du Réseau de programmes thématiques sur la gestion des ressources hydriques dans les zones agricoles arides, semi-arides et sub-humides sèches, qui a eu lieu à Bonn du 5 au 7 mars 2003 et la quatrième réunion du Forum Asie-Afrique de lutte contre la désertification sur l'agroforesterie en tant que mesure incitative à la conservation des sols et restauration des écosystèmes, qui s'est tenue à Cotonou, Bénin, du 23 au 27 juin 2003.

111. Le programme de travail conjoint des deux conventions sera présenté à une réunion secondaire de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la CNULCD qui aura lieu à la Havane.

²⁴ <http://www.gefonline.org/projectList.cfm>

²⁵ <http://www.unep.org/Documents/Default.asp?DocumentID=271&ArticleID=3178>

3. *Diffusion des informations pertinentes*

112. Un projet de "portail synergétique" électronique, prévu aux termes du Mémorandum de coopération entre le Secrétariat de la CNULCD et la Convention, a été initié et certains de ses aspects seront présentés à une réunion secondaire de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la CNULCD.

113. Un article sur la dégradation/désertification des terres a été élaboré pour publication dans le numéro intitulé "*Land Degradation/desertification*" de la publication "*Review of European Community and International Law*" (Revue du droit communautaire et du droit international de l'environnement).

114. Des contributions ont été apportées à l'élaboration d'un CD-Rom didactique sur l'évaluation et la gestion des terres dégradées, qui est en cours d'élaboration par LADA/FAO.

4. *Coopération*

115. Le Centre de développement des terres arides du PNUD et le Secrétariat ont élaboré des éléments pour un mémorandum d'accord et un programme de travail conjoint en soutien à la mise en œuvre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides. Le Secrétariat a participé à la neuvième réunion du réseau GTZ/CNULCD et d'autres réunions pertinentes qui se sont tenues à Bonn du 30 mars au 4 avril 2003.

116. Des discussions ont eu lieu, dans les limites de la huitième réunion de l'Organe subsidiaire, pour explorer plus avant des domaines de collaboration avec la Convention sur les espèces migratrices (CEM) et des accords connexes, notamment l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau africains-asiatiques (AEWA) et l'Accord sur la Conservation des chauves-souris en Europe (EUROBATS). Les secrétariats des deux conventions explorent actuellement les possibilités de mener une étude de cas sur la mise en œuvre synergétique des deux conventions dans les écosystèmes des terres arides et sub-humides.

117. Les groupes de travail établis par le Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar, qui se sont réunis à Gland, Suisse, du 8 au 11 avril 2003, ont décidé d'examiner les éléments pertinents du programme de travail de la Convention sur les terres arides et sub-humides ainsi que le plan de travail conjoint du Secrétariat de la Convention et du Bureau de la Convention de Ramsar.

118. Le Secrétariat a participé à l'observation de la Journée mondiale sur la désertification le 17 juin 2003, organisée par le Secrétariat du Réseau des ONG au titre du Réseau international des ONG sur la désertification – RIOD, Solidarité Canada Sahel, de la CNULCD, qui est situé à Montréal.

F. *Diversité biologique des écosystèmes de montagne*

119. En application de la recommandation VIII/1 de l'Organe subsidiaire, un Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des montagnes s'est réuni à Rome, du 1^{er} au 4 juillet 2003. Le rapport complet du Groupe sera diffusé sous la cote du document d'information UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/11). Les contributions pertinentes seront utilisées pour préparer la note du Directeur exécutif sur la diversité biologique des montagnes (UNEP/CBD/SBSTTA/9/12), inscrite au point 5.5 de l'ordre du jour.

120. Dans le cadre de son programme de travail, le Conseil du FEM a approuvé les projets suivants relatifs à la diversité biologique des montagnes, en sus des projets de taille moyenne et des activités habilitantes approuvées au cours des derniers six mois: a) *Bulgarie* – Conservation de la diversité biologique d'importance mondiale dans les montagnes de Rhodope de la Bulgarie) (\$US 3, 809 millions); b) *Guinée* – Conservation de la diversité biologique des montagne de Nimba au moyen d'une gestion

intégrée et participative (\$US 3,99 millions); c) *Afrique du Sud* – Projet CAPE sur la diversité biologique et le développement durable (voir <http://www.gefonline.org/projectDetails.cfm?projID=1516>); d) *Swaziland* – Conservation de la diversité biologique et développement participatif) (\$US 5,5 millions).26
